

# Conditions générales d'utilisation et de vente de l'association Pole Sports France

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A L'ASSOCIATION POLE SPORTS FRANCE

Association POLE SPORTS FRANCE – ALLAUCH - FRANCE

## **PREAMBULE**

Les présentes conditions générales de vente déterminent le contrat passé entre l'association Pole Sports France et l'adhérent. Pole Sports France propose des événements sportifs et stages dont des compétitions. Ces conditions générales s'appliquent pour l'ensemble des prestations proposées par Pole Sports France.

## **ARTICLE 1 : DEFINITIONS**

Pole Sports France : association sportive située au 6 impasse du Guéridon

Site : Le site internet est [www.polesportsfrance.org](http://www.polesportsfrance.org)

Adhérent : toute personne athlète ou non pratiquant la pole sports ou étant un membre de soutien et réalisant de ce fait une inscription via le site ou auprès de l'association Pole Sports France directement.

Inscription: réservation d'une activité et son règlement par une personne, que ce soit sur le site ou auprès de Pole Sports France, que la participation à l'activité soit ponctuelle ou annuelle.

Activité : compétitions, stages, événements, session d'information et de formation...

## **ARTICLE 2 : PARTICIPATION AUX ACTIVITES DE L'ASSOCIATION**

Une personne souhaitant participer aux activités de l'association Pole Sports France doit remettre ou retourner à l'adresse indiquée, une fiche individuelle d'inscription dûment remplie, signée, datée et accompagnée du règlement correspondant ou le billet électronique, daté et signé, dans le cas d'un règlement en ligne. La majorité des inscriptions se feront directement sur le site internet [www.polesportsfrance.org](http://www.polesportsfrance.org) via les liens respectifs communiqués.

Les tarifs et les conditions générales d'adhésion sont disponibles sur le site internet de l'association Pole Sports France.

### **ARTICLE 3 : CONDITION D'ACCES AUX ACTIVITES :**

L'accès aux compétitions Pole Sports France et aux compétitions internationales IPSF est exclusivement réservé aux personnes adhérentes s'étant acquittées du montant de la cotisation correspondant à leur activité. L'accès aux stages est réservé aux personnes adhérentes ou non adhérentes s'étant acquittées du montant de la participation au dit stage. L'accès est préalablement et spécifiquement déterminé pour chaque activité.

Dans tous les cas l'accès aux activités proposées se fait sous réserve : des places disponibles dans la salle d'activité, de respecter les règles de sécurité en vigueur, de respecter les règles d'hygiène en rigueur dans un établissement de sport et de loisirs, de respecter les règles de la bienséance liées à la pratique d'activité mixte, de respecter le niveau défini par les intervenants, de respecter les lieux et le matériel pédagogiques, de respecter les autres adhérents ainsi que les autres intervenants (juges, membres du comité, intervenants externes etc.), dans leur travail et leurs personnes, dans les faits et les dires.

Tout adhérent devra en outre faire en sorte de respecter l'action, l'image et la notoriété de l'association ainsi que de l'ensemble des professeurs qui y interviennent, et ne pourra en aucun cas avoir des comportements, propos, qui pourraient leur porter préjudice d'une quelconque manière que ce soit.

### **ARTICLE 4 : REGLEMENT ET FACTURATION :**

Le règlement peut se faire en CB directement via le site internet de l'association : <https://www.polesportsfrance.org/membership> ou par chèque ou espèce directement sur place lors d'évènements.

Toutes les cotisations sont payables à leur commande.

Le règlement de la cotisation n'est pas proratisé et court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Pour tout règlement pour des activités mises en place par PSF, l'association ne pourra être tenue pour responsable de toute absence même pour des raisons médicales ou d'incapacité à la personne, et ne pourra donc entraîner le remboursement de l'inscription pour l'activité en question. La présentation d'un certificat médical pourra rendre possible le remboursement des dites sommes après acceptation par le comité associatif.

### **ARTICLE 5 : PLANNING DES ACTIVITES :**

Les activités proposées font l'objet d'une programmation allant de janvier à décembre.

Cependant, l'association Pole Sports France peut être amenée à modifier ou annuler certaines activités en cours d'années lorsque pour des raisons pédagogiques, techniques ou indépendantes de sa volonté celles-ci ne peuvent être poursuivies.

## **ARTICLE 6 : RESPONSABILITES :**

En tout état de causes, la responsabilité de l'association Pole Sports France à l'égard de l'adhérent ne peut être supérieure, dans sa globalité, au montant payé par l'adhérent à l'association Pole Sports France dans le cadre des présentes conditions.

## **ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Pole Sports France et l'ensemble de ses représentants se réservent le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité, sur tout support que ce soit pour une durée et un territoire illimité et vous êtes libres de prévenir Pole Sports France, en cas de refus d'apparaître sur les documents de communication.

## **ARTICLES 8 : ASSURANCES :**

Les activités, évènements, stages et compétitions sportives sont accessibles seulement aux personnes ne présentant pas de problèmes de santé incompatible avec la pratique de discipline sportive. Il est donc du ressort de l'adhérent de s'assurer de ses aptitudes à la pratique de sport avant son inscription.

Il est impératif que l'adhérent qui souhaite participer aux activités, évènements, stages et compétitions sportives organisées par Pole Sports France se munissent d'une assurance. En cas d'apparition de problème de santé l'adhérent ne pourra en aucun cas se retourner contre l'association Pole Sports France.

Attention :

- Seuls les médecins généralistes titulaires du certificat d'études spécialisées en biologie et médecine du sport peuvent exercer tous les domaines de la médecine du sport.
- Un certificat n'est valable que s'il est daté et signé. Il précise le nom et le prénom du sportif, l'absence apparente de contre-indication à la pratique d'un sport ou à plusieurs sports précis.
- L'association Pole Sports France n'est pas responsable des vols commis lors d'évènements organisés par l'association.

## **ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES**

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et à nos relations commerciales. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons.

Elles sont stockées dans 2 bases différentes :

- Les données sont conservées dans votre Compte personnel : ces données permettent de mener à bien votre transaction. En outre, ces données, une fois enregistrées, vous permettent d'effectuer plus rapidement vos transactions futures.

– Les données sont également stockées dans notre serveur central de gestion des réservations. Elles nous permettent éventuellement de vous contacter, dans la mesure du possible, en cas d'annulation ou de modification de date, d'horaire ou de lieu d'un événement pour lequel vous avez réservé des places.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, aux informations vous concernant qui peut s'exercer à Pole Sports France, 6 IMPASSE DU GUERIDON 13190 ALLAUCH en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre référence client. Conformément à la réglementation en vigueur, votre courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

#### **ARTICLE 10 : EXCLUSION :**

En cas de non-respect de la loi, des articles 1 à 3 ou des personnes de manière verbale ou comportementale, l'association Pole Sports France se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement de l'association Pole Sports France l'adhérent fautif sans qu'il puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

#### **ARTICLE 11 : DROITS APPLICABLES ET LITIGES**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.

En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents. La validation de votre adhésion vaut acceptation de ces conditions générales de vente. Les données enregistrées par Pole Sports France constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par Pole Sports France et ses adhérents.